

Genève, le 24 octobre 2018

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Audit de légalité et de gestion concernant les frais professionnels des membres du conseil administratif et de la direction de la Ville de Genève

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Jeudi 1^{er} novembre 2018 à 10h00
à la grande salle de conférence du DIP,
6, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Agissant en autosaisine, la Cour a choisi de s'intéresser à la problématique de la prise en charge des frais professionnels des conseillers administratifs et des membres de la direction de la Ville de Genève. Cette autosaisine fait suite à des dysfonctionnements identifiés dans la mission d'audit sur la Bibliothèque de Genève concernant les frais professionnels ainsi qu'à des informations relayées à la Cour portant sur de potentielles irrégularités lors de remboursements desdits frais en Ville de Genève.

Les frais professionnels correspondent aux dépenses engagées dans le cadre de l'activité professionnelle. Il s'agit, par exemple, des dépenses liées aux déplacements (dans le canton ou lors de voyages à l'étranger), aux repas professionnels, ou encore aux frais de téléphonie. Les frais professionnels peuvent faire l'objet de remboursements effectifs ou forfaitaires et ne sont pas considérés comme du salaire.

Ces dépenses s'inscrivent dans la gouvernance générale d'une administration, cette dernière devant s'assurer qu'elle fonctionne de manière efficace et efficiente et qu'elle fait donc un bon usage des deniers publics. Cela implique, entre autres, la mise en place d'une culture éthique exemplaire, en adéquation avec le serment des élus ainsi qu'avec les valeurs reconnues et défendues au sein de l'administration.

L'audit de la Cour porte ainsi sur la légalité et le bien-fondé, du point de vue de l'exemplarité et du bon usage des deniers publics, des frais professionnels des conseillers administratifs et de la direction de la Ville de Genève pour l'année 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch